

# Modalités pour les déplacements aériens en provenance et à destination de la Martinique

DATE : 19/01/2021

ARRIVÉE EN MARTINIQUE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST RT-PCR ET ISOLEMENT	PIÈCES A PRÉSENTER A L'EMBARQUEMENT
 <b>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</b>	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus.  Second test à réaliser à J+7 pour tout passager de 11 ans et plus  Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus  Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et respecter l'isolement de 7 jours
 <b>DEPUIS LA GUADELOUPE</b>	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 <b>DEPUIS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY</b>	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus  Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement
 <b>DEPUIS LA GUYANE</b>	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus.  Second test à réaliser à J+7 pour tout passager de 11 ans et plus  Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19, de respecter l'isolement de 7 jours et justifier d'un motif impérieux de déplacement  Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus
DÉPART DE LA MARTINIQUE			
 <b>VERS LA FRANCE HEXAGONALE</b>	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 <b>VERS LA GUADELOUPE</b>	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 <b>VERS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY</b>	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement  Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus
 <b>VERS LA GUYANE</b>	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19  Attestation du motif impérieux  Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus